

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 15

Nombres de Conseillers  
Municipaux présents : 15

Date de convocation :  
18/05/2020

République Française

## Commune de Montferrand

Procès verbal de réunion

Séance du 27 mai 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-sept du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Étaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, PEREZ Fernand, PUGINIER Régis, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Procuration : Mr Fernand PEREZ quitte la séance à 21h30 et donne procuration à M. Robert ROGER.

Secrétaire de séance : Mme Christelle BELLEGO

**Point 1** : élection du maire – Mr Régis QUINTA, doyen de l'assemblée, prend la présidence. Il invite le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du maire. Constitution du bureau : le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme BIAU-PRADEL Gisèle, Mr PUGINIER Régis, Mr BONDOUI Régis. Premier tour de scrutin : chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :    | 15 |
| A déduire, bulletins blancs ou nuls :        | 1  |
| Reste pour le nombre de suffrages exprimés : | 14 |
| Majorité absolue :                           | 7  |

A obtenu : M. Christophe PRADEL : 14 voix.

**Mr PRADEL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.**

**Point 2** : détermination du nombre d'adjoints - elle relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil. Il est proposé la création de 3 postes d'adjoints. Adopté à l'unanimité.

**Point 3** : élection des adjoints - Le maire invite le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection des trois adjoints. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                       |    |
|-----------------------------------------------------------------------|----|
| • 1 <sup>er</sup> adjoint : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 15 |
| A déduire, bulletins blancs ou nuls :                                 | 3  |
| Reste pour le nombre de suffrages exprimés :                          | 12 |
| Majorité absolue :                                                    | 6  |

Ont obtenu : M. Régis BONDOUI : 11 voix ; M. Régis QUINTA : 1 voix.

**Mr BONDOUI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint.**

|                                                                        |    |
|------------------------------------------------------------------------|----|
| • 2 <sup>ème</sup> adjoint : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 15 |
| A déduire, bulletins blancs ou nuls :                                  | 1  |
| Reste pour le nombre de suffrages exprimés :                           | 14 |
| Majorité absolue :                                                     | 7  |

Ont obtenu : Mme Christelle BELLEGO, 13 voix ; M. Régis PUGINIER : 1 voix.

**Mme BELLEGO, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2<sup>ème</sup> adjoint.**

|                                                                        |    |
|------------------------------------------------------------------------|----|
| • 3 <sup>ème</sup> adjoint : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 15 |
| A déduire, bulletins blancs ou nuls :                                  | 0  |
| Reste pour le nombre de suffrages exprimés :                           | 15 |
| Majorité absolue :                                                     | 7  |

Ont obtenu : M. Régis QUINTA : 14 voix ; M. Philippe RIVIERE : 1 voix.

**Mr QUINTA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint.**

**Point 4** : : indemnité de fonctions des élus - l'article L2123-23 indique que « les maires... perçoivent une indemnité de fonction fixée en appliquant au terme de référence mentionné à l'article L2123-20, le barème suivant : population entre 500 et 999 habitants, 40,3 % de l'indice (brut terminal). Le Conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité inférieure au barème ci-dessus, à la demande du maire ». M. le maire ne souhaite pas percevoir l'intégralité de cette indemnité et propose un calcul qui pourrait correspondre à la strate de 600 habitants. Le montant des indemnités de fonction est fixé aux taux suivants par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : Maire : 28,45 % ; Adjoint : 8,21 %. Adopté à l'unanimité.

**Point 5** : charte de l' élu local – M. le Maire donne lecture de la charte de l' élu local. Un exemplaire est distribué à chaque membre de l'assemblée.

M. Fernand PEREZ quitte la séance pour raisons professionnelles.

**Point 6** : nomination du délégué titulaire et du délégué suppléant au SYADEN - Sont désignés délégués au sein du SYADEN : Titulaire : Mr Régis BONDOUI ; Suppléant : M. Alain MARSAC. Adopté à l'unanimité.

**Point 7** : Nomination des délégués au syndicat du bassin versant du Fresquel - Sont désignés délégués au sein du syndicat du bassin versant du Fresquel : Titulaire : Mr Régis BONDOUI ; Suppléant : M. Régis PUGINIER. Adopté à l'unanimité.

**Point 8** : Nomination des délégués au syndicat du bassin de l'Hers Mort et du Girou - Sont désignés délégués au sein du syndicat de l'Hers Mort et du Girou : Titulaire : Mr Régis BONDOUI ; Suppléant : M. Régis PUGINIER. Adopté à l'unanimité.

**Point 9** : questions diverses :

- ✓ Reprise de l'école – Suite au déconfinement, l'école a repris le 11 mai avec l'ouverture de 2 classes. Les élèves des 2 autres classes sont rentrés le 18 mai. Un compte-rendu de ces retours et du fonctionnement est exposé aux membres présents. Avant l'ouverture, un constat d'huissier a été établi pour constater les conditions optimales mises en place. Les effectifs évoluant chaque semaine, une adaptation est nécessaire concernant les amplitudes horaires des agents, la désinfection des locaux et du matériel
- ✓ Plan de la commune : afin de connaître le territoire de la commune, à défaut de pouvoir louer un mini-bus pour cause de mesures sanitaires, un plan sera adressé à tous les membres.
- ✓ Distribution des sacs noirs de déchets et des masques : les samedis 20 et 27 juin de 10h à 12h30 dans la salle des fêtes
- ✓ Distribution des bulletins municipaux : dans les boîtes aux lettres dès parution.

La séance est levée à 23h.

Le Maire,  
Ch. PRADEL

